



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr



ARRETE N° 2024-042 PARC SAINTHORENT ET PLACE DU 8 MAI 1945 INTERDIT AU PUBLIC

Le Maire de la commune de LA CELLETTE

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants, concernant les pouvoirs de police du Maire.

CONSIDERANT les prévisions météorologiques notre département étant en vigilance ORANGE Vents forts annoncés à 110km heure entre 11h et 20h et localement des pluies fortes,

Et l'avis de vigilance de Mme La Préfète de la Creuse du 20 novembre 2024.

L'accès pédestre et le stationnement de véhicules dans le parc de l'Espace Sainthorent et sur la place du 8 mai 1945 sont interdits de 10h à 20h le jeudi 21 novembre 2024.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le Parc Sainthorent et la place du 8 mai 1945, de la commune de La Cellette est interdit aux véhicules et aux piétons le jeudi 21 novembre 2024 de 10h à 21h.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié dans la commune de La Cellette.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Châtelus Malvaleix

A LA CELLETTE, Le 21/11/2024
M. CAROAT Camille



Le Maire